

# La jeunesse débat

## Règlement du concours

### 1. Introduction

#### 1.1 Champ d'application

Le présent règlement s'applique à toute personne prenant part au concours La jeunesse débat.

#### 1.2 Participation

Tous·tes les élèves, ainsi que les apprenti·e·s d'une école ou d'un centre de formation professionnelle en Suisse sont autorisé·e·s à participer au concours, pour autant qu'elles et ils remplissent les conditions de participation.

#### 1.3 Conditions de participation

Les élèves et les apprenti·e·s doivent remplir les conditions suivantes pour pouvoir participer au concours, sous réserve du point 4.4 :

- Elles ou ils maîtrisent la méthode de La jeunesse débat.
- Leur niveau de scolarité correspond à l'une des catégories mentionnées ci-dessous.
- L'école ou le centre de formation professionnelle a inscrit sa participation au concours dans le délai imparti.
- Elles ou ils sont inscrit·e·s sur la plate-forme en ligne [www.yes.swiss](http://www.yes.swiss) (ci-après: la plate-forme).
- Elles ou ils ont rempli la déclaration de consentement, qui précise notamment si elles ou ils acceptent d'être filmé·e·s et photographié·e·s et qui indique les coordonnées de leurs parents ou représentant·e·s légaux·ales.

#### 1.4 Catégories

Le concours se déroule dans deux catégories distinctes :

Secondaire I : niveau secondaire I et, le cas échéant, 10ème année.

Secondaire II : niveau secondaire II.

#### 1.5 Régions linguistiques

Outre les catégories, le concours est divisé en trois régions linguistiques : la Suisse alémanique (DE), la Suisse romande (FR) et le Tessin (IT). Les débats se déroulent dans les langues nationales respectives.

### 2. Règles du débat

Les règles suivantes, ainsi qu'un comportement respectueux envers les autres débatteurs·euses, constituent la base d'un bon débat. YES se réserve le droit de disqualifier les participant·e·s qui violent ou ne respectent pas ces règles. Au surplus, l'inobservation de ces règles qui n'entraînerait pas de disqualification sera prise en compte dans l'évaluation du jury.

#### 2.1 Participant·e·s et désistements

##### 2.1.1 Principes généraux

4 débatteurs·euses (2 Pour, 2 Contre), 1 gardien·ne du temps.

##### 2.1.2 Suisse alémanique

En Suisse alémanique, les quatre débatteurs·euses participent individuellement au concours et mènent chaque débat de manière individuelle. En cas de désistement, seul·e le ou la participant·e qui se désiste est remplacé·e.

### **2.1.3 Suisse romande et Tessin**

En Suisse romande et au Tessin, les deux positions « Pour » et « Contre » forment une équipe pour l'ensemble de la compétition, et à ce titre, mènent les débats en équipe. En cas de désistement d'un membre d'une équipe qualifiée de Suisse romande ou du Tessin, l'autre membre de l'équipe est automatiquement désinscrit·e. Une équipe de remplacement prend sa place.

## **2.2 Comportement des participante·s**

Les débatteurs·euses sont respectueux·euses envers leurs contradicteurs·rices. Le style de débat est libre, tant qu'il reste dans les limites de ce qui est communément accepté. Le jury tient compte de cette condition.

### **2.3 Durée totale**

Un débat dure 24 minutes.

## **2.4 Déroulement et contenu**

### **2.4.1 Discours d'ouverture**

Cette partie du débat dure au maximum 8 minutes et comporte 4 discours d'ouverture, soit 1 par débatteur·euse. Chaque personne dispose d'un temps de parole de 2 minutes sans interruption pour présenter son point de vue sur la question. La prise de parole de chacun·e des participant·e·s doit au minimum durer 1 minute. Pour 1 commence, suivi de Contre 1, Pour 2 et Contre 2.

### **2.4.2 Discussion libre**

Cette partie du débat dure au maximum 12 minutes. Les débatteuses et débatteurs discutent librement en développant leurs arguments pendant 12 minutes. Il n'y a pas de modérateur·trice.

### **2.4.3 Discours de clôture**

Cette partie du débat dure au maximum 4 minutes et comporte 4 discours de clôture, soit 1 par débatteur·euse. Chaque personne dispose d'1 minute – dans le même ordre que dans le discours d'ouverture – pour résumer les différents points de vue mentionnés dans le débat et prendre à nouveau position. Un changement de position est possible, moyennant une solide argumentation démontrant pourquoi le ou la participant·e a été convaincu·e par ses contradicteurs·rices. Dans tous les cas, de nouveaux arguments ne peuvent pas être introduits dans cette partie. Ici, chacun·e des participant·e·s doit s'exprimer durant 30 secondes au minimum.

## **2.5 Gardien·ne du temps**

La gardien·ne du temps ouvre le débat, pose la question de débat et veille au respect du temps de parole imparti. Les tâches de la gardien·ne du temps sont les suivantes :

- Demander au public de mettre les téléphones sous silence.
- Sonner la cloche.
- Poser la question de débat : « Doit-on... ? ».
- Annoncer l'ouverture du débat par la phrase suivante : « Le débat est ouvert. ».
- Discours d'ouverture : pour chaque débatteur·euse, sonner une première fois doucement après 1' 45", puis plus fort après 2'.
- Discussion libre : sonner doucement après 11' 30", puis plus fort après 12'.
- Discours de clôture : pour chaque débatteur·euse, sonner doucement après 45", puis plus fort après 1'.
- À l'issue du débat, remercier les participant·e·s pour leur prestation et le public pour son écoute puis permettre au jury de délibérer à huis clos.

## **2.6 Matériel autorisé**

Aucun document n'est autorisé pendant le débat. Un stylo et du papier (mis à disposition) sont les seuls outils permis. Les notes peuvent être prises uniquement à partir du moment où le ou la gardien·ne du temps ouvre officiellement le débat.

## **2.7 Questions de débat**

Les débats portent sur des thèmes controversés présentés sous forme de questions auxquelles il est possible de répondre par « oui » ou « non ».

## **2.8 Positions**

Les positions « Pour » et « Contre » sont attribuées au sort à chaque débatteur·euse.

## **2.9 Jury**

### **2.9.1 Composition**

Les débats sont évalués par un jury composé de 3 membres. Exceptionnellement, ce nombre peut changer, sans enfreindre le présent règlement. Dans chaque jury siège, dans la mesure du possible, une Alumna ou un Alumnus de La jeunesse débat.

### **2.9.2 Évaluation, critères et notation**

Le jury évalue les débatteurs·euses selon les quatre critères suivants : la connaissance de la matière, la capacité de dialogue, la capacité d'expression et le pouvoir de persuasion. Chaque débatteur·euse reçoit entre 0 et 5 points par critère. Le jury peut affiner son évaluation jusqu'au quart de point.

### **2.9.3 Décisions ; justification de ses décisions**

Le jury décide de l'attribution des points à huis clos, en présence d'un·e responsable de YES chargé·e de noter les points attribués. Les participant·e·s ne disposent pas d'un droit inconditionnel à recevoir un feed-back. Lorsqu'un débat est suivi d'un feed-back proposé aux participant·e·s, les juré·e·s y expliquent, sans communiquer les points attribués, leur évaluation des critères. Les participant·e·s y ont l'occasion de poser des questions aux juré·e·s, sous réserve du temps à disposition. Lorsqu'un débat n'est pas suivi par un feed-back, notamment un débat final, les participant·e·s ne disposent pas d'un entretien officiel avec les membres du jury. Tout cela, sans préjudice de discussions informelles entre juré·e·s et participant·e·s.

## **2.10 Gagnante·s**

### **2.10.1 Définition**

La gagnant·e est la personne ou l'équipe ayant obtenu le score total (c'est-à-dire le total des points obtenus) le plus élevé.

### **2.10.2 Procédure en cas d'égalité sur le score total**

En cas d'égalité sur le total des points obtenus, les évaluations des différents critères sont utilisées comme base de décision. Toute personne ayant obtenu le plus de points lors des débats préliminaires pour le critère (dans l'ordre suivant : connaissance de la matière > capacité de dialogue > capacité d'expression > pouvoir de persuasion) est admise dans le débat final, respectivement est admise pour la suite du concours.

### **2.10.3 Procédure en cas d'égalité parfaite**

En cas d'égalité parfaite, c'est-à-dire lorsque les personnes ou les équipes ont obtenu un score total égal et lorsqu'il y a égalité dans tous les critères pris individuellement, la personne ou l'équipe gagnante est tirée au sort en public.

## **2.11 Communication des résultats**

### **2.11.1 Contenu communiqué**

Le ou la participant·e peut obtenir son rang, à l'exclusion d'un tableau d'ensemble de la Finale Régionale, respectivement de la Finale Nationale. Les points obtenus par le ou la participant·e ne sont en aucun cas dévoilés. Cette disposition s'applique mutatis mutandis au système romand et tessinois.

### **2.11.2 Procédure**

Chaque participant·e et enseignant·e inscrit·e sur la plate-forme comme «enseignant·e de la classe» peut demander, dans un délai de 1 à 14 jours après la Finale Régionale, respectivement la Finale Nationale, le rang qu'il ou elle a obtenu en s'adressant à la personne de contact chargée de la région du ou de la participant·e. En Suisse romande et au Tessin, c'est le rang de l'équipe qui peut être demandé.

## **3. Étapes du concours**

Le concours national de La jeunesse débat comprend trois niveaux de qualification :

1. La sélection interne (au sein de l'école ou du centre de formation professionnelle)
2. La Finale Régionale
3. La Finale Nationale

### **3.1 La sélection interne**

Les qualifications internes à l'école/au centre de formation professionnelle sont organisées et réalisées indépendamment par les enseignant·e·s de leur école ou les formateurs·rices professionnel·le·s du centre de formation.

- **Les règles :** les règles de débat énoncées au point 2 ci-dessus s'appliquent. Les temps de débats peuvent être ajustés si nécessaire.
- **Questions de débat :** les thèmes de débats sont déterminés par les enseignant·e·s ou les formateurs·rices.
- **Gagnant·e·s :** la personne (DE) ou l'équipe (FR, IT) ayant obtenu le plus de points lors du débat final remporte le concours interne pour sa catégorie.
- **Elèves/ Équipes qualifiées pour la Finale Régionale :** l'équipe/la personne victorieuse de la sélection interne se qualifie pour la Finale Régionale. En fonction du nombre d'écoles ou de centres de formation professionnelle participants, d'autres débatteurs·euses peuvent également participer à la Finale Régionale dans l'ordre du classement de la sélection interne. Si aucune qualification interne n'est effectuée, l'enseignant·e ou le/la formateur·rice professionnel·le désignera les meilleur·e·s débatteurs·euses (individuel·le·s ou en équipe) pour une participation à la Finale Régionale.
- **Qualification des personnes/équipes remplaçantes à la Finale Régionale :** chaque établissement doit prévoir au moins une personne/une équipe remplaçante pour la Finale Régionale. La personne/équipe classée, lors de la sélection interne, après les équipes/personnes qualifiée recevra une place en tant que remplaçant·e pour la Finale Régionale. En cas de renonciation ou d'absence d'un·e débatteur·euse ou une équipe, la personne ou l'équipe remplaçante prendra la place de l'équipe qualifiée. Exceptionnellement, un établissement peut ne pas qualifier de personne/d'équipe remplaçante à la Finale Régionale. Dans ce cas, l'établissement accepte que, dans l'éventualité où sa personne/son équipe titulaire doit être remplacée, elle le soit par une personne/équipe remplaçante d'un établissement concurrent. Les personnes qui acceptent leur poste de remplaçant·e sont tenues d'être présentes à la Finale Régionale et d'être disponibles en tant que débatteurs·euses ou gardien·ne du temps. Dans le cas contraire et si l'équipe titulaire de l'établissement dont le ou les remplaçant·e·s manquent, l'établissement accepte qu'une personne/équipe remplaçante d'un établissement concurrent prenne la place de l'équipe à remplacer.

### **3.2 La Finale Régionale**

Les Finales Régionales sont organisées et conduites soit par des comités locaux d'organisation en coopération avec YES, soit indépendamment par YES.

- **Règles :** les règles énumérées au point 2 s'appliquent. Les temps de débat (en principe 24 minutes) peuvent être ajustés si nécessaire.
- **Questions de débat :** les thèmes peuvent être définis par les enseignant·e·s responsables, les formateurs·trices ou YES.
- **Gagnant·e·s :** la personne (DE) ou l'équipe (FR, IT) ayant obtenu le score le plus élevé lors du débat final sera déclarée vainqueur de la Finale Régionale dans sa catégorie.
- **Classement :** lorsque YES n'organise pas intégralement la Finale Régionale, le classement ainsi que la liste des élèves qualifié·e·s et équipes remplaçantes comprenant leurs coordonnées personnelles et celles de leurs enseignant·e·s responsables doivent être transmises à YES par la personne responsable au plus tard une semaine après la compétition. Pour les participant·e·s du secondaire I, il est recommandé également de transmettre les coordonnées des parents.
- **Qualifications des débatteurs·euses pour la Finale Nationale :** YES garantit la participation de la personne/de l'équipe gagnante de chaque Finale Régionale. En fonction du nombre de Finales Régionales par région linguistique et par catégorie, les autres débatteurs·euses peuvent également recevoir une place pour la Finale Nationale.
- **Qualification des personnes/équipes remplaçantes pour la Finale Nationale :** les 2 débatteurs·euses ou l'équipe qui se sont classé·e·s derrière la personne/l'équipe ou les personnes/équipes qualifiées pour la Finale Nationale sont nommées remplaçantes pour la Finale Nationale. En cas de renonciation ou d'absence de débatteurs·euses remplaçant·e·s, la personne/l'équipe suivante dans le classement prend la place de la personne/ de l'équipe remplaçante qui s'est désistée. Les personnes qui acceptent leur poste de remplaçant·e sont tenues d'être présentes à la Finale Nationale et d'être disponibles en tant que débatteurs·euses ou gardien·ne du temps. Dans le cas contraire et si l'équipe titulaire de l'établissement dont le ou les remplaçant·e·s manquent, l'établissement accepte qu'une personne/équipe remplaçante d'un établissement concurrent prenne la place de l'équipe à remplacer.
- **Spectateurs·rices :** les enseignant·e·s, les camarades de classe, les familles et les connaissances qui souhaitent être présent·e·s lors des débats de la Finale Régionale sont les bien-venu·e·s. Cependant, toute aide apportée par les spectateurs·rices aux débatteurs·euses est proscrite et peut conduire à un bannissement de la salle. Les enseignant·e·s sont responsables des classes accompagnantes.
- **Positions :** les positions, tirées au sort pour les deux tours de débats préliminaires, sont communiquées aux participant·e·s par courriel à 12h00 l'avant-veille de la Finale Régionale. Les positions pour le débat final sont tirées au sort une heure avant le débat. Le point 4.4 est réservé.

### **3.3 La Finale Nationale**

La Finale Nationale est organisée et conduite par YES.

- **Les règles :** les règles du débat énumérées au point 2 s'appliquent.
- **Mode :** les participant·e·s passent deux tours préliminaires dans leurs catégories et régions linguistiques, chaque tour préliminaire faisant l'objet d'un thème de débat. Les quatre participant·e·s (DE) ou les deux équipes (FR, IT) ayant obtenu le plus grand nombre de points après les deux tours de débats préliminaires accèdent au débat final.
- **Thèmes de débat :** les thèmes de débats sont déterminés par YES et communiqués à tous·tes les participant·e·s un mois avant la Finale Nationale.
- **Positions :** les positions, tirées au sort pour les deux tours de débats préliminaires, sont communiquées aux participant·e·s par courriel à 12h00 l'avant-veille de la Finale Nationale. Les positions pour le débat final sont tirées au sort une heure avant le débat. Le point 4.4 est réservé.
- **Gagnant·e·s :** la personne ou l'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points lors

du débat final sera désignée gagnante de la Finale Nationale dans sa catégorie.

- **Spectateurs·rices** : les enseignant·e·s, les camarades de classe, les familles et les connaissances qui souhaitent être présentes pendant les débats préliminaires et les débats finaux sont les bienvenu·e·s. Cependant, toute aide apportée par les spectateurs·rices aux débatteurs·euses est proscrite et peut conduire à un bannissement de la salle. Les enseignant·e·s sont responsables des classes accompagnantes.

#### 4. Indications supplémentaires

##### 4.1 Publicité des débats et des étapes du concours

Les débats ainsi que chaque événement-étape du concours sont ouverts au public, sauf indication contraire. Selon les lieux accueillant les événements, les places sont limitées et YES ne garantit pas à toute personne l'accès aux événements.

##### 4.2 Procédure de remplacement

###### 4.2.1 Ordre de priorité des équipes remplaçantes

En cas de désistement, d'absence, ou de forfait d'une personne/équipe titulaire, une personne/équipe remplaçante concourt à sa place. L'ordre de priorité est le suivant:

- En premier lieu, prend la place de la personne/de l'équipe titulaire la personne/équipe remplaçante du même établissement. En cas de pluralité d'équipes remplaçantes d'un même établissement, YES tire au sort un binôme, si besoin jusqu'à ce qu'il ne reste pas de personne/d'équipe remplaçante de l'établissement concerné.
- En second lieu, les personnes/équipes des établissements concurrents ont une prétention égale à prendre la place vacante. YES tire au sort une personne/équipe remplaçante parmi toutes celles présentes, plusieurs fois si besoin.

###### 4.2.2 Procédure en l'absence d'équipes remplaçantes

Lorsqu'aucune équipe ou personne remplaçante ne peut débattre à la place de l'équipe ou de la personne titulaire manquante, les personnes suivantes peuvent être appelées à débattre (sans ordre de priorité) :

- Une équipe ou une personne titulaire ne débattant pas lors de la session, à la condition qu'elle ait déjà débattu une fois sur le thème
- Un·e ou plusieurs membre(s) du jury disponible lors de cette session
- Un·e ou plusieurs membre(s) du Staff YES

Toutefois, elles doivent veiller à ne pas nuire aux chances de l'équipe titulaire pour qui le débat est qualificatif.

##### 4.3 Décisions du jury et de YES

Les décisions du jury et de YES ne sont pas susceptibles de recours.

##### 4.4 Modification du règlement et exceptions

Dans l'intérêt de la compétition, YES se réserve le droit de modifier et de compléter en tous temps le présent règlement. En cas de modification d'une partie quelconque de ces règles ou de complétement face à une lacune, toutes les autres parties restent en vigueur.